

Province de Québec  
Ville de Saint-Basile, le 4 mars 2014

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 4 mars 2014, À 19:00  
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

**SONT PRÉSENTS**, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc      Denys Leclerc      Yves Walsh  
Lise Julien      Gino Gagnon

**ABSENT** : Claude Lefebvre

**FORMANT QUORUM**, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** :

Paulin Leclerc, directeur général  
Joanne Villeneuve, greffière  
Laurie Mimeault, urbaniste

**051-03-2014**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

**Sur la proposition de** Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** la présente séance est légalement constituée.

**Attendu que** l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

**Adopté.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

**052-03-2014**

**CORRECTION DE LOTS – RÉNOVATION CADASTRALE  
(N/D : 403-110)**

**Attendu** qu'à la suite de la rénovation du cadastre à Saint-Basile, plusieurs irrégularités ont été soulevées par les arpenteurs mandatés;

**Attendu que** le lot numéro 4 898 662 appartenant à la Portneuviennne Société Mutuelle d'assurance générale sera cédé à la Ville de Saint-Basile car la totalité de la superficie de ce lot est dans la rue Dubuc, appartenant à la Ville;

**Attendu que** le lot numéro 4 897 423 appartenant à la Commission scolaire de Portneuf sera cédé à la Ville de Saint-Basile car la majeure partie de la superficie de ce lot est dans le rang Saint-Joseph, appartenant à la Ville (réf. : Résolution de la Commission scolaire CC29/13-14 et CC50/13-14);

**Attendu que** le lot numéro 4 898 684 appartenant au Ministère des transports sera cédé à la Ville de Saint-Basile car la majeure partie de la superficie de ce lot est dans le rang Saint-Jacques, appartenant à la Ville;

**Sur la proposition de** Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'acquisition des lots susmentionnés pour régulariser les titres.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, autorise Monsieur Jean Poirier, maire et Paulin Leclerc, directeur général à signer le contrat d'acquisition et tout document pour donner plein effet aux présentes.

**Que** Monsieur Éric Chevalier, notaire est mandaté pour préparer l'acte notarié à intervenir.

**Adopté.**

**053-03-2014**

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN  
SÉCURITÉ INCENDIE (N/D : 502-102)**

**Considérant** que la MRC de Portneuf a mis en vigueur son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

**Considérant** qu'une demande de report d'échéanciers a été faite auprès du ministre de la Sécurité publique en mars 2012 et que celle-ci a été acceptée;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**Considérant** que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2014;

**Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal pour l'année 2013, et l'adopte tel que déposé;

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile adopte le rapport annuel d'activité 2013 en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal au niveau du schéma de couverture de risques, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

**Adopté.**

054-03-2014

**NOMINATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX (N/D : 101-120)**

**Sur la proposition de** Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

**Que** le conseil de la Ville de Saint-Basile fait une mise à jour des fonctions du personnel en nommant les officiers municipaux ci-après énumérés aux postes respectifs suivants, à savoir :

Monsieur Paulin Leclerc	Directeur général Responsable de la gestion des projets Coordonnateur des mesures d'urgences
Madame Joanne Villeneuve	Secrétaire-Trésorière Responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels Responsable du réseau informatique
Madame Laurie Mimeault	Urbaniste Inspectrice en bâtiment et en environnement Responsable des communications Adjointe à la gestion de projet Assistante-greffière
Madame Ginette Marcotte	Réceptionniste Préposée aux loisirs
Madame Brigitte Godin	Assistante-trésorière
Monsieur Yves Savard	Directeur des travaux publics Responsable des travaux publics Responsable adjoint de l'aqueduc et de l'égout Inspecteur municipal adjoint Inspecteur en environnement adjoint Conciliateur-arbitre adjoint désigné pour le règlement des mécontentes
Monsieur Olivier Trottier	Coordonnateur aux infrastructures et Hygiène du milieu Responsable de l'aqueduc et de l'égout Responsable adjoint des travaux publics Inspecteur municipal Conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes
Monsieur Éric De Carufel	Coordonnateur des loisirs et de la culture Directeur du Centre Nature
Monsieur Borromé Paquet	Directeur du service incendie

**Attendu que** les exigences légales des dites fonctions sont précisées à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. c-19) et ses lois connexes.

**Adopté.**

055-03-2014

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Sur la proposition de** Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 21h00.

**Adopté.**

---

Jean Poirier, Maire

---

Joanne Villeneuve, Greffière